

Contacts :

DDTM 2A-Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité
Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 Ajaccio Cedex 9
Tel : 04-95-10-67-71 Fax : 04-95-10-67-62
Mail : ddtm-mnpb@corse-du-sud.gouv.fr

Ce formulaire, dûment renseigné et signé, est à joindre à votre demande d'A.O.T.

Cadre réservé à l'administration :

N° AOT :2A:../.....N° EIN :.....date de dépôt de l'EIN 2000 :.....

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 précise les dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Qu'est ce qu'un site natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'un intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau Natura 2000.

Mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site natura 2000 ? :

Avant de démarrer un projet, le pétitionnaire doit se poser la question de la compatibilité du dit projet avec les objectifs de conservation du ou des sites du réseau Natura 2000. En particulier, le pétitionnaire s'assurera que **son projet n'est pas susceptible d'avoir un effet significatif individuellement ou en raison d'effets cumulés (directs ou indirects) sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences est réalisée sous la responsabilité du porteur de projet. Le présent formulaire vise à l'accompagner dans la réalisation de cette évaluation. Le demandeur peut apporter tout complément qu'il jugerait nécessaire pour la bonne compréhension du dossier.

Où trouver l'information sur NATURA 2000 ?

- **Pour vous aider à remplir votre EIN, la démarche expliquée pas à pas en Corse du sud :**
Sur le site internet de la Préfecture de la Corse du Sud ::
<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-2000-r418.html>
- **Pour approfondir :**
Sur le site internet de INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>
- **Sur le portail Natura 2000 du MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie):**
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-des-incidences-Natura.html>
- **Sur le site des AMP (Aires Marines Protégées) : CARTHAM**
<http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>

Cliquer en appuyant sur Ctrl pour obtenir l'hyperlien en bleu

1. Quel(s) site(s) Natura 2000 sont concernés par le projet ?

Indiquer le(s) site(s) dans le(s)quel(s) se situe l'emprise de l'occupation envisagée : sites terrestres ou maritimes.

CODE Natura 2000	Nom du site
FR94.....	
FR94.....	
FR94.....	

2. Quels sont les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le périmètre de l'AOT ou à proximité, susceptibles d'être affectés par le projet ?

L'analyse des effets débute par l'inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur la zone concernée par l'AOT ou à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet.

GROUPES d'ESPECE	Mettre une croix si présence potentielle	Commentaires
Oiseaux		
Plantes		
Poissons		
Mammifères terrestres		
Mammifères marins		
Amphibiens, reptiles		
Invertébrés		

TYPE D'HABITAT NATUREL	Mettre une croix si présence potentielle	Commentaires
Milieux ouverts ou semi ouverts pelouse, pelouse semi-boisée, lande, maquis, autre :		
Milieux forestiers forêt de résineux, forêt de feuillus, forêt, mixte, plantation, autre :		
Milieux rocheux falaise, affleurement rocheux, éboulis, blocs, autre :		
Zones humides fossé, cours d'eau, étang, tourbière, gravière, prairie humide, autre :		
Milieux littoraux et marins falaises et récifs, grottes, herbiers, plages et bancs de sables, lagunes, autre :		
Autre type de milieu :		

3. Quels sont les effets du projet d'AOT ?

Les tableaux suivants vous aident à mesurer les effets potentiels de cette occupation du D.P.M. : effets temporaires / permanents, effets directs/indirects)

Dans le cas où l'analyse des effets met en évidence une atteinte significative au site Natura 2000, expliquez les mesures de suppression ou de réduction d'impacts mises en œuvre pour rendre les effets non significatifs ou non dommageables.

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet :

Entourer le numéro qui vous concerne si effet potentiel		
1 -Bruits/sonorisation	7 -arrière/grillage..., peu perméable à la circulation des espèces	13 -modification physique ou chimique des sols (excavation, remblais, tassement...)
2 -vibrations	8 -emprise (sol, hauteur, profondeur)	14 -modification physique ou chimique du milieu aquatique
3 -présence visuelle	9 -introduction d'espèces	15 -circulation par les accès terrestres et marins, zone de stationnement des véhicules /matériels utilisés
4 -éclairage nocturne	10 -déchets en milieu terrestres ou aquatiques	16 -phase de mise en place de l'activité (débroussaillage, stockage, travaux, circulation...) et démontage
5 -piétinement de la végétation ou du sol	11 -rejet assainissement en milieu terrestres ou aquatiques	17 -type d' Ancrage en mer : ragage de la chaîne ?
6 -défrichage/plantation/entretien des abords (désherbage ?)	12 -rejets gazeux, fumées, poussières	18 -autres (à préciser) :

Concernant mon projet :

Reporter les numéros des effets potentiels de votre projet , les analyser et conclure sur un effet significatif ou pas de celui-ci. **Dernière colonne à remplir obligatoirement.**

Rappel numéro	Description effets potentiels sur espèces ou habitats	Mesures prises ou moyens mis en place pour votre projet	Conclusion : effet significatif ? <u>OUI</u> ou <u>NON</u>

4. CONCLUSION: le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Cocher une des 2 cases obligatoirement.

<input type="checkbox"/> Absence d'incidences	<input type="checkbox"/> Présence d'incidences
<u>commentaires :</u> (facultatif)	<u>commentaires :</u>

Je suis informé que :

Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la DDTM

Des compléments d'information relatifs à l'évaluation d'incidence pourront éventuellement être demandés (le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter ces compléments et à défaut L'AOT sera refusée)

A (lieu)

Le **Signature :**
(date et signature obligatoire)